

M Maxime Perreault

Secrétaire par intérim de la Commission de l'aménagement du territoire *Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*

Service des commissions

Direction des travaux parlementaires

1035, rue des Parlementaires | 3e étage, bureau 3.31

Québec (Québec) G1A 1A4

cat@assnat.qc.ca

Objet : mémoire sur le projet de loi no. 83

Monsieur,

Permettez-moi de prendre quelques instants pour vous soumettre mon mémoire sur le projet de loi n° 83, ***Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique.***

J'espère qu'il sera ajouté aux autres mémoires reçus à votre commission et lu avec la plus grande attention. Celui-ci reflète une réalité différente que ceux que vous entendrez à la commission: celui de la réalité des conseillers indépendants et qui n'ont pas le même rapport de force avec des partis en place.

Il est possible que vous receviez quelques mémoires de mes collègues également: nous n'avons pu nous consulter en raison de l'invitation tardive de la secrétaire du bureau du maire (de Laval), qui elle-même l'a reçu tardivement. Il ne faudrait pas y voir une dissonance de réalité dans le fait d'aborder cette problématique avec des points de vue quelques fois différents.

En vous remerciant de votre attention,

Alain LECOMPTE
conseiller municipal de l'Orée-des-Bois (Laval)

1, place du Souvenir
Laval (Québec) H7V 1W7

*PROBLÉMATIQUE : UN BUREAU DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
COMME PARAVENT POUR LE FINANCEMENT D'UN PARTI*

La création de bureaux de partis.

La création d'un "Bureau des conseillers du Mouvement lavallois" [*note: parti du maire de Laval M Marc Demers*], une première au Qc, a créé un dangereux précédent auquel tout ministre des affaires municipales doit se pencher sur cette problématique qui risque de faire boule de neige.

Ce bureau ne sert pas aux conseillers, qui n'y rencontrent aucun citoyen, mais **exclusivement au parti** afin d'y élaborer stratégies et récolte de dons au parti, en plus des employés du parti (ML) afin de récolter une somme très substantielle pour les élections suivantes. **100% aux frais de la VILLE, et non du parti.** Ceci constitue un accro aux règles de financement usuelles ainsi qu'un accro désavantageux pour les autres candidats qui doivent attendre le 1er janvier de l'année d'une élection pour pouvoir engranger des sommes.

La raison sur papier est que ce bureau sert de prétexte à un soutien aux conseillers du ML, dans leurs fonctions, et c'est pour cela que les finances de la ville ont accepté de le financer selon le Guide des remboursements. Mais cela est un paravent aux véritables activités s'y découlant.

Toute création d'un bureau de conseillers du nom d'un parti devrait donc être aux frais exclusifs d'un parti.

Note: Une enquête est déjà en court au Mamrot.

Problématique: le cout élevé des budgets de fonctionnement des partis

Tous les partis municipaux sont redeviennent indépendants au Canada lors de l'après-élection, sauf au Québec (exception: Salaberry-de-Valleyfield).

Au Québec, ceux-ci (partis au pouvoir et aussi de l'opposition s'il y a), ont des budgets de fonctionnement identiques au provincial, avec un Whip, chef de cabinet, et de nombreux conseillers "spéciaux". Le coût est de 2,3 millions par année...seulement à Laval en 2014!

Ces titres et emplois, ne devraient être payés que par les partis le désirant, jamais par la ville et aux frais des contribuables. Dans une ville, un "cabinet" n'est nullement nécessaire puisque le législateur a prévus des conseillers municipaux, pour aider et guider le maire. De plus, une ville est un petit gouvernement de proximité. Le cabinet n'est pas une utilité.

Rendre l'obligation partout d'indépendance après les élections évite les dérapes partisans qui nuisent toujours et on un coût élevé.